RCS : SOISSONS
Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00212
Numéro SIREN : 478 831 738
Nom ou dénomination : V. AND. L

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2022 sous le numéro de dépôt 233

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SOISSONS

76 rue Saint-Martin
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 04 82
contact@greffe-tc-soissons.fr

V. AND. L
4 rue Alexandre Dumas
02600 Villers-Cotterêts

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : V. AND. L

Numéro RCS : 478 831 738
Numéro Gestion : 2004B00212

Forme Juridique : Société par actions simplifiée
Adresse : 4 rue Alexandre Dumas
02600 Villers-Cotterêts

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/06/2021
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 03/02/2022
Sous le numéro : 233

Délivré à Soissons le 3 février 2022

Le Greffier,

--

N° 2065-SD
2021

cerfa
N° 11084*22
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/07/2020	et clos le	30/06/2021	Régime simplifié d'imposition	✓
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: V AND L

SIRET 4 7 8 8 3 1 7 3 8 0 0 0 1 6 **Mél :**

Adresse du principal établissement: 4 RUE ALEXANDRE DUMAS

Adresse du siège social:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées HOLDING

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 % | Bénéfice imposable à 28% | 15103 Déficit

Bénéfice imposable à 15 % | 38120 | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI OUI NON — Si oui, indication du logiciel utilisé NETexcom

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

SEREGEC EXPERTISE - Avenue de la Fe 02600 VILLERS COTTERETS
Impasse des Sablons **Tél:** 0323961497

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA | **Viseur conventionné** | **(Cocher la case correspondante)**

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné

Identité du déclarant:

Date: Lieu: VILLERS-COTTERETS

Qualité et nom du signataire:

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) | ***prestataire :***

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

2021

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		*c*		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		*d*		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		*f*		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		*i*		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		*j*		
Montant des revenus répartis (5)		*Total (a à h)*		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL — Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):

* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires (5)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements (6)	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires (7)	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Remboursements (8)

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2021**

cerfa

N° 15948 * 03

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	V AND L	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	4 RUE ALEXANDRE DUMAS - 02600 - VILLERS-COTTERETS	

SIRET 4 7 8 8 3 1 7 3 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 30 06 2021

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles { Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	1000	030 1000	
	Immobilisations financières * (1)	040	487200	042	487200
	Total I (5)	044	488200	048 1000	487200
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) { Autres * (3)	072	2144	074	2144
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	146421	086	146421
	Charges constatées d'avance *	092	85	094	85
	Total II	096	148650	098	148650
	Total général (I + II)	110	636850	112 1000	635850

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	238000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	23800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	236226
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	116571
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	614597
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	54
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3765
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 495)	172	17435
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	21254
	Total général (I + II + III)	180	635850

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	30000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise V AND L — Néant ☐ * — Exercice N clos le 12 06 2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	142824	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	100	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	142924	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	49646	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *			243	572	244	1163	
	Rémunérations du personnel *					250	49200	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	20478	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	15	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	120502	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	22422	
Produits financiers (III)		280	76045			**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)						290	30005	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)			347		300	3007	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	8895	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	116571	

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 116571 — 314

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	8895		
	Divers* dont intérêts excédentaires des comptes-cts d'associés	247	3802	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	3802		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* et *octies* A) 987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A) 989					
	ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer 344					
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	76045	
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)				655				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643	77097			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2						352	53223	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2						370	53223	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise V AND L Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1000	472		474		476	1000		
Immobilisations financières		480	460200	482	30000	484	3000	486	487200		
TOTAL		490	461200	492	30000	494	3000	496	488200		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1000	562		564		566	1000
TOTAL		570	1000	572		574		576	1000

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
Titres de participatio				

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	3000		3000	30000	27000			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578 3000	580	582 3000	584 30000	586 27000	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596 27000	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise V AND L

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983		
Déficits reportables			984		
Déficits de l'exercice			860		
Total des déficits restant à reporter			870		

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 28204
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 6523
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise V AND L Néant ☑ *

Exercice ouvert le : et clos le : Données en nombre de mois

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence 024	/ /	016	/ /	
Date de cessation	/ /			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

V. AND. L
Société par actions simplifiée
au capital de 238 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS
478 831 738 RCS SOISSONS

--

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 Décembre 2021

L'an deux Mille vingt et un, le 31 Décembre, à 17 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale à Villers-Cotterêts sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Mr Vincent LEPERCQ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Mr JB PIERQUIN, représentant la société ACR-ADC Cabinet PIERQUIN, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 2 380 actions, sur les 2 380 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 Juin 2021 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2021 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion de l'organe dirigeant et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 116 571,22 €uros de la manière suivante :

- « Autres Réserves » qui se trouvera créditeur de 352 796,90 € après affectation	116 571,22 €uros
Soit, un résultat	116 571,22 €uros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis les trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

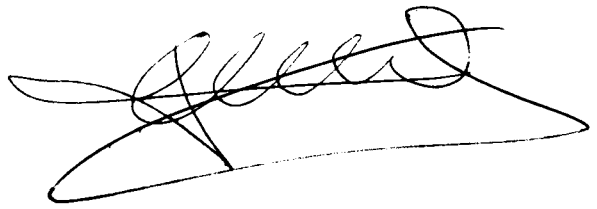
U

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 Heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par l'associé présent.

Le Président

L'associé



V. AND. L
Société par actions simplifiée
au capital de 238 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS
SOISSONS RCS B 478 831 738

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 21 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au niveau de l'exploitation, l'exercice 2020/21 s'est soldé par un bénéfice de 22 423 €, contre un bénéfice de 7 337 € soit une amélioration de 15 085 €, par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement dû à la hausse du chiffre d 'affaires.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1er Juillet 2021, date d'ouverture de ce nouvel exercice, l'activité de la Société présente un chiffre d'affaires constant, depuis la mise en place de la refacturation des charges, aux deux sociétés contrôlées.

ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu regard à l'article L232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Un résultat constant de la société est à prévoir pour ce nouvel exercice.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé oralement l'activité des filiales et des sociétés contrôlées en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Concernant ces filiales et participations, nous vous rappelons que la société a un pourcentage de détention au sein des sociétés suivantes :

- 100 % de la SARL « Agence Immobilière Lepercq», domiciliée 4 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).
- 70 % de la SCI « La montagne », domiciliée 4 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).
- 70 % de la SAS « Agence Immobilière du Château », domiciliée 4 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts (02600).

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

- La SARL « Agence Immobilière Lepercq » ;
- La SCI « La montagne » ;
- La SAS « Agence Immobilière du Château » ;

Absence d'auto-contrôle :

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément au nouvel article D. 441-4 du Code de commerce arrêté au 20 Mars 2017, nous vous informons qu'à la clôture des comptes clos le 30 Juin 2021, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients se décomposent, par terme échu, comme suit :

	Article D.441 1.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 1.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	*1 à 30 jours*	*31 à 60 jours*	*61 à 90 jours*	*91 jours et plus*	*Total (1 jour et plus)*	*0 jours (indicatif)*	*1 à 30 jours*	*31 à 60 jours*	*61 à 90 jours*	*91 jours et plus*	*Total (1 jour et plus)*
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						4						0
Montant total des factures concernées (TTC)		1 455 €			39 €	1 494 €						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		3,00 %			0,10 %	3,10 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :						Délais contractuels :					
	Délais légaux : X						Délais légaux : X					

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2021 :

. le chiffre d'affaires s'est élevé à 142 824 €uros, contre 95 758 €uros pour l'exercice précédent ;

. les charges d'exploitation globales de l'exercice se sont élevées à 120 501 €uros, contre 88 420 €uros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 22 423 €uros, comme vu précédemment.

Compte tenu d'un résultat financier à 76 045 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 98 468 €uros.

Après pris en compte du résultat exceptionnel (26 999 €), et d'un impôt sur les sociétés à 8 895 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 116 571 €uros, contre 7 136 € pour l'exercice antérieur.

Au 30 Juin 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 635 850 €uros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, 2 des 3 seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 116 571,22 €uros de la manière suivante :

-	« Autres Réserves »	116 571,22 €uros
	Soit, un résultat	116 571,22 €uros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis les trois dernières exercices.

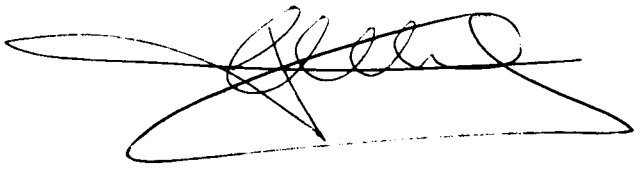
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge, aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Le président



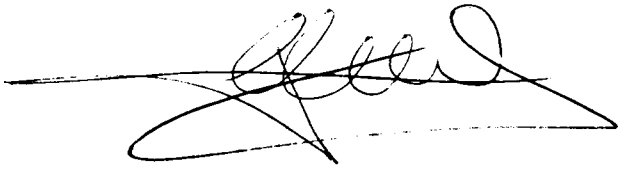
SAS « V. AND. L »

EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2021

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales.)

NATURE DES INDICATIONS	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
I) SITUATION FINANCIERES EN FIN D'EXERCICE :					
a) Capital social	238000	00 238000	238000	238000	238000
b) Nombre d'actions émises	2380	2380	2380	2380	2380
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/	/	/	
II) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
a) chiffre d'affaires hors taxes	92000	83480	82800	94822	142824
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	7616	87108	35290	7401	125466
c) Impôts sur les bénéfices	9	76	0	200	8895
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	7407	86832	35951	7136	116571
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
III) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION:					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	3.20	36.57	15.19	3.03	48.98
b) bénéfice après impôt, amortissements et provisions	3.11	36.48	15.11	3.00	48.98
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV) PERSONNEL :					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	44088	44172	44172	45835	49200
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	20781	20117	20249	20439	20478



A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social Bureau
28 boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mezieres
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau
122 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
E-mail
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site internet
www.cabinet-pierquin.com

" V. AND. L "

Certifié Conforme

Société par Actions Simplifiée
au capital de 238.000 Euros

Siège Social
4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS-COTTERETS

R.C.S. Soissons 478 831 738
SIRET 478 831 738 00016
CODE APE 6420Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2020/2021
(du 1er Juillet 2020 au 30 Juin 2021)

A.C.R. - A.D.C.
Cabinet PIERQUIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société V. AND. L relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux compte, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notmment pour ce qui concerne le poste lié aux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

.../...

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

.../...

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 15 Décembre 2021.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



Bilan actif

	30/06/2021			30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	999,92	999,92		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	318 700,00		318 700,00	321 700,00
Créances rattachées à des participations	168 500,00		168 500,00	138 500,00
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**488 199,92**	**999,92**	**487 200,00**	**460 200,00**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Autres	2 144,00		2 144,00	45,58
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	146 421,08		146 421,08	49 698,75
Charges constatées d'avance	85,00		85,00	85,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**148 650,08**	**0,00**	**148 650,08**	**49 829,33**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	**636 850,00**	**999,92**	**635 850,08**	**510 029,33**

Bilan passif

		30 juin 2021	30 juin 2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(dont versé : 238 000,00)	238 000,00	238 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Ecarts d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale		23 800,00	23 800,00
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres		236 225,68	229 089,52
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		116 571,22	7 136,16
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**614 596,90**	**498 025,68**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0,00**	**0,00**
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		549,00	548,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs et comptes rattachés		3 764,58	1 851,30
Dettes sociales		3 219,73	6 980,83
Dettes fiscales		13 674,29	2 623,52
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
Autres dettes		45,58	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES		**21 253,18**	**12 003,65**
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL GENERAL		**635 850,08**	**510 029,33**

Compte de résultat

	30/06/2021		30/06/2020			
	N	% CA	N-1	% CA	Evol.	% Evol.
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue	142 824,06	100,00	94 822,14	100,00	48 001,92	50,62
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	100,00	0,07	936,00	0,99	-836,00	-89,32
	142 924,06	**100,07**	**95 758,14**	**100,99**	**47 165,92**	**49,26**
CONSOMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	49 645,71	34,76	21 118,24	22,27	28 527,47	135,08
	49 645,71	**34,76**	**21 118,24**	**22,27**	**28 527,47**	**135,08**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés	1 162,82	0,81	963,67	1,02	199,15	20,67
Salaires et traitements	49 200,00	34,45	45 835,11	48,34	3 364,89	7,34
Charges sociales	20 477,52	14,34	20 439,02	21,56	38,50	0,19
Amortissements et provisions			64,67	0,07	-64,67	-100,00
Autres charges	15,00	0,01			15,00	100
	70 855,34	**49,61**	**67 302,47**	**70,98**	**3 552,87**	**5,28**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**22 423,01**	**15,70**	**7 337,43**	**7,74**	**15 085,58**	**205,60**
Opérations en commun	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Produits financiers	76 044,57	53,24			76 044,57	100
Charges financières						
RESULTAT FINANCIER	**76 044,57**	**53,24**	**0,00**	**0,00**	**76 044,57**	**0,00**
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	**98 467,58**	**68,94**	**7 337,43**	**7,74**	**91 130,15**	**1 241,99**
Produits exceptionnels	30 005,49	21,01	1,66	0,00	30 003,83	NS
Charges exceptionnelles	3 006,85	2,11	2,93	0,00	3 003,92	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**26 998,64**	**18,90**	**-1,27**	**-0,00**	**26 999,91**	**- 2 125 977,17**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	8 895,00	6,23	200,00	0,21	8 695,00	NS
BENEFICE	**116 571,22**	**81,62**	**7 136,16**	**7,53**	**109 435,06**	**1 533,53**
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

ANNEXES

SAS « V AND L »

ANNEXE DU BILAN ARRETÉ AU 30 JUIN 2021

I. PRÉAMBULE

A ce bilan dont le total est de 635 850 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste, le résultat est un bénéfice de 116 571 €.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 01/07/2020 au 30/06/2021.
Les notes et tableaux énumérés au sommaire font partie intégrante des comptes annuels.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes sont présentés conformément aux dispositions de la législation et de la réglementation françaises, notamment au Plan Comptable Général (règlement de l'ANC 2014-03) et aux pratiques comptables courantes.
La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Concernant l'application des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité n'a pas d'immobilisations décomposables.

- **Amortissement et dépréciation de l'actif**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

- **Stocks**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute de marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

- **Créances**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

- **Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue celui-ci.

- **Droits individuels à la formation**

Les engagements de la société en matière de droits individuels à la formation ne figurent pas en engagements hors bilan.

III NOTES SUR LE BILAN

Actif :

- **Actif immobilisé**

Voir tableau n° 2033-C de la liasse fiscale.

- **Filiales et participation :**

Participation au sein de la SARL LEPERCQ : 100 %
Participation au sein de la SCI LA MONTAGNE : 70 %
Participation au sein de la SAS AGENCE IMMOBILIERE DU CHATEAU : 70 %

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Commissaire aux Comptes

Passif :

- **Capital social**

Le capital social n'est composé que d'actions. Il est fixé à 238 000 € divisé en 2380 actions de 100 € chacune.

Tableau des entreprises liées :

Postes	Montants
Participation SARL LEPERCQ	310 650
Avances à la SARL LEPERCQ	51
Participation SCI LA MONTAGNE	1 050
Créances participation SCI LA MONTAGNE	168 500
Participation SAS AGENCE IMMOBILIERE DU CHATEAU	7 000
Avances de la SAS Immobilière du Chateau	46

IV. AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers:

- **Montant des dettes garanties par des sûretés réelles données**

Néant

- **Crédits baux**

Néant

Autres engagement donnés ou reçus

- **Crédits baux**

Néant

- **Engagements reçus**

Néant

Engagements sociaux :

- **Rémunérations des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

- **Effectif moyen**

Catégories de salariés	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	0
Agents de maîtrise & techniciens	0	0
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
TOTAL	2	0

- **Charges à payer**

	Montant
Autres honoraires	1 565
Téléphone portable	48
Services bancaires	54
Taxe apprentissage	156
Internet	29
Charges locatives	105
Formation continue	126
Taxe professionnelle	289
Entretien des constructions	63
Chauffage	13
Électricité	163
Eau	157
Téléphone fixe	128
TOTAL	2 896

- **Charges et Produits constatés d'avance**

	Charges	Produits
Médecine	85	0

- **Produits à recevoir**

Refacturation de frais	1806

- **Charges et Produits divers**

Charges / Produits financiers		

COMPTES ANNEXES AU RAPPORT
DGFiP N° 2033-C-SD 2021

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : V AND L — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 — 1000	472	474	476 — 1000	
Immobilisations financières		480 — 460200	482 — 30000	484 — 3000	486 — 487200	
TOTAL		490 — 461200	492 — 30000	494 — 3000	496 — 488200	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 — 1000	562	564	566 — 1000
TOTAL		570 — 1000	572	574	576 — 1000

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
Titres de participatio				

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1	3000		3000	30000	27000			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578 — 3000	580	582 — 3000	584 — 30000	586 — 27000	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583		594	595
	TOTAL			596	27000 — 585		597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAS "V. AND. L"

EXERCICE 2020/2021

Participations 5 % à 50% du capital détenu par la société

INFORMATIONS FINANCIERES

Dén. Sociale	Siège Social	N° RCS	Capital en €	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres déf.		Prêts av. consentis par la société et non remboursés	Montant cautions et avals don. Par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéf. ou pertes) dernier ex. écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
						BRUTE	NETTE						

Filiales capital dét. au-delà de 50 %

Informations financières

SARL "LEPERCQ" 4 Rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS N° 334 871 415 00017	10 000		51 % 49 %	109650 201000	109650 201000	/	/	358 505	41 963	34057	/
SCI "LA MONTAGNE" 4 Rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS N° 483232112 00019	1500		70 %	1 050	1 050	/	/	23 132	6 529	/	/
SASU « Agence Immobilière du Château 02600 VILLERS COTTERETS N°85196648100018	10 000		70 %	7 000	7 000	/	/	608 042	115 046	41988	/

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet PERROUIN
Commissaire aux Comptes